



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur David HAEGY
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur François REBSAMEN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
 Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
 Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : FINANCES

Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2026

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

Conformément aux dispositions cumulées des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue ainsi le support du débat d'orientations budgétaires 2026 de la commune.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4 ;

Considérant, conformément aux instructions de la préfecture de la Côte-d'Or, que l'article L.5217-10-4 susvisé est applicable à la Ville de Dijon, collectivité ayant exercé, dès 2017, son droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57, par ailleurs désormais obligatoirement applicable à l'ensemble des communes ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville de Dijon pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	